

BEUVARDES

UN VILLAGE ET SON JOURNAL

n° 49 - mai 2012



Depuis Tabouret

Mairie de BEUVARDES

Téléphone : 03 23 71 20 15

Fax : 03 23 71 44 01

mairie.beuvardes@wanadoo.fr

Permanences

Le maire : Lucien JEROME

tous les jours ouvrables de 08h00 à 09h00
et sur rendez-vous

Les adjoints :

1 ^{er} adjoint :	Noël	BELLIER
2 ^{ème} adjoint :	Jean-Claude	BEYELER
3 ^{ème} adjoint :	Jean-Marie	FLORECK

Secrétariat de la mairie Horaires d'ouverture au public

lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 09h00 à 12h00

lundi de 14h00 à 17h00

Quelques mots...

Chères Beuvardoises, Chers Beuvardois, Chers amis,

Déjà le printemps. Après un hiver peu rigoureux, la nature reprend ses droits et se pare de couleurs chatoyantes.

La commune coule des jours paisibles, seulement perturbés par quelques incidents bénins, surtout causés par des difficultés de voisinage.

Le respect et la tolérance des uns envers les autres sont des qualités qu'il faut entretenir et cultiver. Cette faculté va de pair avec la solidarité qui devrait se manifester en toutes circonstances.

Je sais que pour beaucoup d'entre vous, certainement la majorité, respect, tolérance, solidarité et convivialité ne sont pas de vains mots. Ces vertus sont pratiquées tous les jours et permettent un mieux vivre, même et surtout dans le contexte économique et social que nous traversons actuellement.

Dans le même genre d'idées, deux associations Beuvardoises ont vu le jour :

- le « Boxing-Club Beuvardois », club sportif de boxe anglaise,
- les « Marinettes », club de majorettes.

Ces deux clubs sont les bienvenus. Ils vont renforcer et compléter les associations déjà existantes. Celles-ci permettent à notre commune de vivre et de faire participer jeunes et moins jeunes à des activités sportives, culturelles ou autres. Ces réunions donnent aux administrés l'occasion de se retrouver afin de ne pas être isolés.

Bon courage et un grand merci à tous ces bénévoles qui font vivre les associations en prenant sur leur temps et leurs loisirs, pour le plus grand bien de leurs adhérents.

Votre maire

Lucien JÉRÔME

RAPPEL : HORAIRES D'UTILISATION DES ENGINS BRUYANTS

Arrêté du Préfet du 10 avril 2000, portant réglementation des bruits de voisinage

les jours ouvrables	de	08h30 à 12h00
	et de	14h30 à 19h30
les samedis	de	09h00 à 12h00
	et de	15h00 à 19h00
les dimanches et jours fériés	de	10h00 à 12h00

Merci pour votre civisme, votre compréhension et la considération que vous portez à vos voisins.

RAPPEL DES ATTRIBUTIONS DES ADJOINTS ET CONSEILLERS MUNICIPAUX

Noël	BELLIER	1 ^{er} adjoint : Commission bâtiments communaux, tous travaux et toutes autres commissions, à la demande du maire.
Jean-Claude	BEYELER	2 ^{ème} adjoint : Commissions parts d'usage et affouage et toutes autres commissions, à la demande du maire.
Jean-Marie	FLORECK	3 ^{ème} adjoint : Commission finances et activités économiques, Office Municipal des Sports et de la Culture (OMSC), et toutes autres commissions, à la demande du maire.

Luc	DUSSAUSOY	conseiller : Commissions voies goudronnées, trottoirs, chemins communaux, fossés et ruisseaux. Gestion du cimetière.
José	ROSENDO	conseiller : Office Municipal des Sports et de la Culture (OMSC).
Cyriaque	LOURDEZ	conseiller : Aménagement, embellissement du village, environnement et Office du tourisme.

NOUVEAUX ARRIVANTS DANS LE VILLAGE

Il est demandé à tous les nouveaux administrés de bien vouloir passer à la mairie afin de fournir certains renseignements utiles à notre gestion.

ECHOS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Les réunions du maire avec ses adjoints sont programmées tous les 15 jours.

CONSEIL MUNICIPAL du 20 décembre 2011 (extraits).

-1- OBJET : CANDIDATURE DE LA COMMUNE AU PRINTEMPS DES CONTEURS 2012

Le président de l'association "Des livres pour tous" souhaite l'inscription de la commune de BEUVARDES au « Printemps des conteurs » 2012.

La participation de la commune est de 150,00 €, somme identique à celle demandée en 2010.

Proposition acceptée à l'unanimité.

-2- OBJET : PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DES VOIRIE ET RESEAUX PUBLICS (P.V.R.)

La réforme de la fiscalité de l'urbanisme prévoit une Participation pour Voirie et Réseaux (P.V.R.).

La P.V.R. permet aux communes de percevoir des propriétaires de terrains nouvellement desservis par un aménagement, une contribution correspondant à tout ou partie du financement des travaux nécessaires.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 332-6-1-2°d et L. 332-11-2 ;

Considérant que les articles précités autorisent de mettre à la charge des propriétaires fonciers les coûts de constructions des voies nouvelles, de l'aménagement des voies existantes ainsi que ceux d'établissement ou d'adaptation des réseaux qui leur sont associés, réalisés pour permettre l'implantation de nouvelles constructions.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité d'instituer, sur l'ensemble du territoire communal, la participation pour le financement des voiries et réseaux publics définie aux articles L. 332-6-1-2°d et L. 332-11-2 du code de l'urbanisme.

-3- OBJET : DECISION MODIFICATIVE (DM1) CONCERNANT LE BUDGET PRIMITIF COMMUNAL

Le montant prévu initialement au Budget Primitif 2011, en dépense de fonctionnement pour le Fonds National des Garanties Individuelles des Ressources (FNGIR), à l'article 739116 est inférieur au montant notifié fin octobre 2011 par la Trésorerie Générale de Château-Thierry.

Il y a lieu de prendre une décision modificative (DM1) du budget communal afin d'ajuster les crédits prévus à cet article pour régulariser cette situation.

COMMUNE DE BEUVARDES BUDGET COMMUNAL	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
<u>Chapitre 014 - ATTENUATION DE PRODUITS (dépenses)</u>	
Article 739116 Prélèvement de Garantie Individuelle des Ressources	+ 1 512,00 €
Soit, après régularisation, article 739116 = 43 513,00 + 1 512,00 = 45 025,00 €	
<u>Chapitre 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (recettes)</u>	
Article 752 Revenu des immeubles	+ 1 512,00 €
Soit, après régularisation, article 752 = 2 920,00 + 1 512,00 = 4 432,00 €	
Proposition acceptée à l'unanimité.	

-4- OBJET : CONVENTION RELATIVE AU RENOUELEMENT ET A L'ENTRETIEN DES POTEAUX INCENDIE

L'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne (U.S.E.S.A.) a fait parvenir une convention concernant les modalités de fonctionnement en matière de protection incendie.

Il est rappelé : « conformément à l'article 4 des statuts de l'U.S.E.S.A. relatif au renouvellement et à l'entretien des poteaux incendie qu'il peut être proposé, à la demande des communes, une prestation ».

Cette prestation doit être formulée par une convention définissant ainsi les modalités de fonctionnement et fixant la participation.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de solliciter l'U.S.E.S.A., dans le cadre du renouvellement et de l'entretien des poteaux incendie.

Il accepte, à l'unanimité, la participation à hauteur de 1,75 € par habitant qui sera annexée, chaque année, selon les conditions financières du marché en vigueur.

-5- OBJET : DEMANDE D'ADHESION A L'U.S.E.S.A. DE LA COMMUNE DE SAULCHERY

La commune de SAULCHERY a sollicité son adhésion à l'Union des Service d'Eau du Sud de l'Aisne (U.S.E.S.A.).

Cette demande a fait l'objet d'un avis favorable de la part du comité syndical de l'U.S.E.S.A. en date du 20 octobre 2011.

Proposition acceptée à l'unanimité.

-6- OBJET : INDEMNITE DE CONSEIL ET DE BUDGET POUR LE RECEVEUR PRINCIPAL

Pour pouvoir bénéficier du conseil en matière budgétaire, juridique, économique ou de gestion des services du receveur principal, il y a lieu d'attribuer le taux maximum de l'indemnité de conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 et du décret n°82-979 du 19 novembre 1982.

L'indemnité est calculée par application d'un tarif à la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre et afférentes aux trois dernières années.

Proposition acceptée à l'unanimité.

**7- OBJET : LIQUIDATION ET MANDATEMENTS DES DEPENSES
D'INVESTISSEMENT COMMUNE ET BOULANGERIE, AVANT BUDGET 2012**

Les éléments nécessaires à l'établissement du budget primitif et les taux d'imposition sont en général transmis dans des délais qui ne permettent pas d'adopter le budget avant la fin du mois de mars.

Il convient malgré tout de pouvoir continuer à mandater les dépenses d'investissement.

Le maire propose à l'assemblée :

- d'autoriser le paiement des factures d'investissement, dans la limite de 25% des crédits d'investissement prévus au budget 2011, avant le vote du budget primitif 2012.

Proposition acceptée à l'unanimité.

-8- OBJET : CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES POUR LES AGENTS

Statutairement, pour tous les agents, les collectivités sont leur propre assureur en matière de prestations en espèce d'assurance maladie et de couverture sociale globale d'assurance d'accident du travail (maladie ordinaire, longue durée, maternité, paternité, accident et maladie professionnelle, décès...).

Les collectivités peuvent contracter une assurance couvrant ces risques.

Afin de réaliser des économies d'échelle, en termes de qualité de couverture et de primes d'assurance, les collectivités disposent de la faculté de confier au Centre de Gestion la négociation et la souscription d'un contrat collectif afin de mutualiser les coûts de ces risques.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

Article 1 :

- **d'approuver** le principe d'organisation par le Centre de Gestion et pour le compte de la collectivité d'une négociation d'un contrat collectif d'assurance garantissant les risques statutaires incombant aux collectivités pour le personnel I.R.C.A.N.T.E.C. et C.N.R.A.C.L.

Ce contrat devra couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. :
décès, accidents du travail, maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, maternité, paternité, temps partiel pour raison thérapeutique, infirmités de guerre, l'allocation d'invalidité temporaire et de disponibilité d'office.
- agents affiliés à l'I.R.C.A.N.T.E.C. :
accident du travail, maladie professionnelle, maladie ordinaire, grave maladie, maternité, paternité, adoption.

Ce contrat devra également avoir les caractéristiques suivantes :

- durée du contrat : 4 ans, à l'effet du 1^{er} janvier 2013
- régime du contrat : capitalisation.

Article 2 :

- **de s'engager** à souscrire au contrat d'assurance qui pourrait résulter de cette négociation, dans la mesure où les clauses et les conditions se révéleraient conformes à nos besoins.

-9- OBJET : REFECTION DE LA TOITURE DU GARAGE DE LA BOULANGERIE, DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R.

La toiture du garage de la boulangerie demande à être rénovée car elle présente un risque important vu sa vétusté.

Le coût total de cette opération s'élève à 12 907,20 € HT, soit 15 437,01 € TTC.

Le maire propose à l'assemblée :

- de solliciter de l'état, pour cet investissement, une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) de 25 à 55% du montant HT des travaux.

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget annexe boulangerie.

Proposition acceptée à l'unanimité.

-9-1- OBJET : DESIGNATION D'UN COORDONNATEUR DE L'ENQUETE DE RECENSEMENT

Il y a nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations du recensement 2012 de la population de la commune de Beuvardes.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V ;

Vu le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Vu le tableau des emplois adopté par le conseil municipal le 07 décembre 2010.

Le maire propose à l'assemblée :

- la désignation d'un coordonnateur communal d'enquête, du 19 janvier 2012 au 18 février 2012, chargée de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement de la population de la commune de Beuvardes.

Le coordonnateur d'enquête percevra la somme de 100,00 € pour le remboursement de ses frais de mission. La commune prendra à sa charge les cotisations sociales correspondant à cette rémunération.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2012, au chapitre 012 : charges de personnel.

Proposition acceptée à l'unanimité.

-9-2- OBJET : RECRUTEMENT DE DEUX AGENTS RECENSEURS

Il y a nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2012 de la population de la commune de Beuvardes.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V ;

Vu le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Vu le tableau des emplois adopté par le conseil municipal le 07 décembre 2010.

Le maire propose à l'assemblée :

- le recrutement de deux agents recenseurs pour la période du 19 janvier 2012, au 18 février 2012,

- l'agent recenseur effectuant le district 3 percevra un forfait net de 774,00 €.
- l'agent recenseur effectuant le district 4 percevra un forfait net de 914,00 €.

La commune prendra à sa charge les cotisations sociales correspondant à ces rémunérations. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2012, au chapitre 012 : charges de personnel.

Proposition acceptée à l'unanimité.

-10- OBJET : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable est parvenu dans les services de la mairie, le 21 octobre 2011.

Les dispositions réglementaires donnent obligation aux maires de présenter ce rapport aux conseillers municipaux avant le 31 janvier de l'année. Il doit également pouvoir être librement consulté en mairie par le public. Un document d'information a été distribué, le 10 novembre dernier, dans chacune des boîtes aux lettres. Une communication sera faite dans le « petit journal » de décembre.

-11- OBJET : PRESENTATION DU P.A.D.D. DE BEUVARDES

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.) du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Beuvarde, approuvé par le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Tardenois (C.C.T.), le jeudi 08 décembre, est présenté aux conseillers municipaux.

-12- OBJET : DEMANDE DE CREATION D'UNE ECOLE DE MAJORETTES, A BEUVARDES

Par courrier du 11 octobre 2011, une administrée de la commune informe de son souhait de créer une « écoles de majorettes » au sein de la commune.

Le conseil municipal approuve cette idée.

Après constitution d'une association type loi de 1901, sans but lucratif, le conseil municipal approuve la demande d'utilisation de la salle communale, les mercredis, de 15h00 à 16h30.

-13- OBJET : PREPARATION DE LA CEREMONIE DES VŒUX DU MAIRE ET DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vendredi 06 janvier 2012, à 18h30, le maire accompagné de tous les membres du conseil municipal présentera ses vœux aux administrés de la commune, dans la salle communale.

-14- OBJET : QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

14-1 AFFAIRES scolaires

Rentrée de septembre 2011

Au 22 septembre 2011, l'effectif du REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE DISPERSÉ était de 177 élèves, source Inspection Académique.

Cet effectif se répartit de la manière suivante :

- ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE - EPIEDS - 21 élèves
- ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE - BEUVARDES - 156 élèves

Constitution du syndicat au 22 novembre 2011

<u>5 communes :</u>	<u>habitants</u>	<u>enfants scolarisés</u>
- BEUVARDES	726 36,54%	82 46,33%
- EPIEDS	386 19,43%	29 16,38%
- LE CHARMEL	327 16,46%	17 09,60%

- VILLENEUVE sur FERE	294	14,80%	26	14,69%
- FRESNES en TARDENOIS	254	12,78%	15	08,47%
- EXTERIEUR			8	04,42%
Totaux	1 987	100,00%	177	100,00%

Bilan des inscriptions au 17 novembre 2011

BEUVARDES	Maternelles	TPS	Madame MARTEL	05	élèves
	Maternelles	PS	Madame MARTEL	16	élèves
	Maternelles	MS	Madame MARTEL	06	élèves
			Total	27	élèves
	Maternelles	MS	Madame COMMERÇON	12	élèves
	Maternelles	GS	Madame COMMERÇON	12	élèves
			Total	24	élèves
	Maternelles	GS	Madame MONTICELLI	05	élèves
		CP	Madame MONTICELLI	09	élèves
			Total	14	élèves
		CP	Madame DOUCHET	19	élèves
		CE1	Madame DOUCHET	04	élèves
			Total	23	élèves
		CE1	Madame WILMART	24	élèves
			Total	24	élèves
	CE2	Madame DE JESUS			
		FRANCISCO	26	élèves	
		Total	26	élèves	
	CM2	Madame OLIVIER	19	élèves	
		Total	19	élèves	
	TOTAL BEUVARDES			156	élèves
EPIEDS	CE2	Monsieur BLOCK	03	élèves	
	CM1	Monsieur BLOCK	17	élèves	
		Total	20	élèves	
	TOTAL EPIEDS			20	élèves
TOTAL DES ELEVES SCOLARISES AU REGROUPEMENT SCOLAIRE DE BEUVARDES				177	élèves
				au 17 novembre 2011	

. 14-2 DEFENSE incendie

Suite à une demande motivée, une réunion est programmée, le mercredi 21 décembre 2011, 18H00 à l'U.S.E.S.A., à FOSSOY en présence :

- pour la commune

du maire Lucien JEROME, du 1^{er} adjoint Noël BELLIER, des conseillers José ROSENDO et Luc DUSSAUSOY.

- Pour l'U.S.E.S.A.

de Monsieur LARANGOT, président, Madame BONNEAU (vice-présidente en charge de la protection incendie à l'USESA), de Madame CHATEAU (USESA), de Monsieur DABLIN (VEOLIA EAU) et du Major MARCHAL (SDIS).

Une réunion de travail et de préparation s'est déroulée, à la mairie, le 29 novembre 2011, en présence du maire Lucien JEROME, du 1^{er} adjoint Noël BELLIER, des conseillers José ROSENDO et Luc DUSSAUSOY.

14-3 MARCHE de Noël

Le dimanche 04 décembre, dans la salle communale, s'est tenu le marché de Noël organisé par le foyer rural.

CONSEIL MUNICIPAL du 21 février 2012 (extraits).

-1- OBJET : ADHESION DE LA COMMUNE DE FRESNES-EN-TARDENOIS AU SYNDICAT SCOLAIRE « LE POINT DU JOUR » DE BEUVARDES

Par délibération du 24 juin 2011, le conseil municipal de la commune de FRESNES-EN-TARDENOIS demande son adhésion au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (S.I.V.U.) de BEUVARDES.

Conformément à l'article L 5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical du SIVU, lors de sa réunion du 30 janvier 2012, a accepté à la majorité, après délibération, le fait que la commune de FRESNES-EN-TARDENOIS intègre le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (S.I.V.U.) de BEUVARDES.

Il appartient maintenant à chacune des communes membres, à la suite de la notification de décision du SIVU, de délibérer pour se prononcer sur cette adhésion.

Proposition acceptée à l'**unanimité**.

-2- OBJET : ACHAT D'UNE SALEUSE

Le matériel de déneigement est devenu obsolète.

Il y a lieu d'acquérir une saleuse (épandeur spécial neige).

Le montant de cette dépense (**625,00 €**) sera inscrit au budget primitif 2012 de la commune, en investissement, à l'article 21578.

Toutes demandes de subventions autorisées (DETR, CDDL, RESERVE PARLEMENTAIRE, CAF, FONDS DE CONCOURS ou AUTRES) seront effectuées.

Proposition acceptée à l'**unanimité**.

3- OBJET : POSE DE BARRIERES AU DEPOT DE LA RUE DE REIMS

Le dépôt communal de la rue de Reims permet de stocker des matériaux en attente d'utilisation.

Il est également utilisé pour le stockage de bois des affouagistes.

Afin de protéger ces dépôts, une barrière doit être posée.

Le montant de cette dépense (**420,00 €**) sera inscrit au budget primitif 2012 de la commune, en investissement, à l'article 2181.

Il y a lieu d'effectuer ces travaux.

Toutes demandes de subventions autorisées (DETR, CDDL, RESERVE PARLEMENTAIRE, CAF, FONDS DE CONCOURS ou AUTRES) seront effectuées.

Proposition acceptée à l'**unanimité**.

-4- OBJET : INSTALLATION D'UN ESPACE RECREATIF

Depuis plusieurs années, le projet d'installation d'un espace récréatif est prévu au budget primitif.

Le projet peut se financer sur 2 ans, en débutant les travaux à la fin de l'exercice et en le terminant sur l'exercice suivant.

Le montant de cette dépense (10 000,00 € en 2012 et 10 000,00 € en 2013) sera inscrit au budget primitif 2012 de la commune, en investissement, à l'article 2313.

Toutes demandes de subventions autorisées (DETR, CDDL, RESERVE PARLEMENTAIRE, CAF, FONDS DE CONCOURS ou AUTRES) seront effectuées.

Proposition acceptée à la majorité.

-5- OBJET : DEFENSE INCENDIE

Après étude exhaustive et réunion avec l'USESA, VEOLIA et le SDIS, il s'avère que pour compléter la défense incendie de la commune, il manque, dès maintenant et en urgence, 3 poteaux incendie.

Le montant de cette dépense (4 500,00 €) sera inscrit au budget primitif 2012 de la commune, en investissement, à l'article 2152.

Toutes demandes de subventions autorisées (DETR, CDDL, RESERVE PARLEMENTAIRE, CAF, FONDS DE CONCOURS ou AUTRES) seront effectuées.

Il y a lieu de commencer la mise en sécurité de la commune par l'installation de ces 3 poteaux incendie.

Proposition acceptée à l'unanimité.

-6- OBJET : ACHAT D'UN DEFIBRILLATEUR

Pour pouvoir intervenir en cas de malaise cardiaque, il y a besoin, pour la commune d'acquies un défibrillateur.

Le montant de cette dépense (2 000,00 €) sera inscrit au budget primitif 2012 de la commune, en investissement, à l'article 2188.

Toutes demandes de subventions autorisées (DETR, CDDL, RESERVE PARLEMENTAIRE, CAF, FONDS DE CONCOURS ou AUTRES) seront effectuées.

Proposition acceptée à l'unanimité.

-7- OBJET : MOBILIER POUR LA SALLE COMMUNALE

Une partie du mobilier de la salle communale est à changer.

Il y a lieu de commander un nouveau matériel.

Le montant de cette dépense (4 000,00 €) sera inscrit au budget primitif 2012 de la commune, en investissement, à l'article 2184.

Toutes demandes de subventions autorisées (DETR, CDDL, RESERVE PARLEMENTAIRE, CAF, FONDS DE CONCOURS ou AUTRES) seront effectuées.

Proposition acceptée à l'unanimité.

-8- OBJET : PROGRAMME DES TRAVAUX ONF 2012

Le programme de travaux d'exploitation 2012 proposé par l'ONF concerne :

- la parcelle 7 pour :

- entretien des cloisonnements dans la peupleraie et détournement des peupliers.

- la parcelle 26 pour :

- entretien des cloisonnements sylvicoles dans la plantation de hêtres.

Le montant de cette dépense (3 672,92 €) sera inscrit au budget primitif 2012 de la commune, en fonctionnement, aux articles 61524 et 6226.

Proposition acceptée à l'unanimité.

**-9- OBJET : PROJET D'ECLAIRAGES PUBLICS DU LOTISSEMENT
DU GUE PIMART**

L'USEDA envisage la mise en place concernant l'éclairage public des nouveaux équipements suivants :

- 11 mâts,
- 11 lanternes (éclairage par LEDS).

Le coût des travaux s'élève à 17 670,04 € HT.

En application des statuts de l'USEDA, la contribution de la commune est calculée en fonction du nombre de points lumineux et de ses caractéristiques (puissance des lanternes, hauteur des mâts, présence ou non de consoles, nature des mâts et des lanternes).

Sur le coût total des travaux, la contribution de la commune s'élève à 9 676,13 €.

Le montant de cette dépense sera inscrit au budget primitif 2012 de la commune, en investissement, à l'article 21534.

Proposition acceptée à l'unanimité.

**-10- OBJET : REMPLACEMENT DE L'HORLOGE AU LOTISSEMENT
DU GUE PIMART**

L'USEDA envisage la mise en place concernant l'éclairage public des nouveaux équipements suivants :

- 1 radiolite permettant de programmer l'allumage et l'extinction des éclairages publics dulotissement du Gué Pimart.

Le coût des travaux s'élève à 641,99 € HT.

En application des statuts de l'USEDA, la contribution de la commune est calculée en fonction du nombre de points lumineux et de ses caractéristiques (puissance des lanternes, hauteur des mâts, présence ou non de consoles, nature des mâts et des lanternes).

Sur le coût total des travaux, la contribution de la commune s'élève à 340,00 €.

Le montant de cette dépense sera inscrit au budget primitif 2012 de la commune, en investissement, à l'article 21534.

Proposition acceptée à l'unanimité.

-11- OBJET : TRAVAUX SUR LE CONDUIT DU FOUR A PAIN DE LA BOULANGERIE

Le conduit du four à pain de la boulangerie demande des réparations imminentes.

Le montant de cette dépense (4 500,00 €) sera inscrit au budget primitif annexe boulangerie 2012, en investissement, à l'article 2135.

Il y a lieu d'effectuer ces travaux dans les meilleurs délais.

Proposition acceptée à l'unanimité.

-12- INFORMATIONS

Des réunions en vue de son élaboration, organisées par l'UCCSA, ayant trait au Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et au Plan Climat-Energie Territorial (PCET) du Pays du Sud de l'Aisne, se dérouleront les vendredis 09, 23 mars et 06 avril prochains, de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 1^{er} mars. Prendre contact avec le secrétariat de mairie.

CONSEIL MUNICIPAL du 20 mars 2012 (extraits).

-1- OBJET : PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE ET DU BUDGET ANNEXE BOULANGERIE, EXERCICE 2011

Le maire, Lucien JEROME, avec l'aide du 3^{ème} adjoint, Jean-Marie FLORECK, président de la commission « finances », présentent les comptes administratifs de la commune et de la boulangerie. Ils répondent à toutes questions concernant les comptes administratifs.

Le maire, Lucien JEROME s'absente et laisse la présidence au 1^{er} adjoint, Noël BELLIER qui procède au vote des comptes administratifs, exercice 2011.

Le conseil municipal, présidé par Noël BELLIER, accepte, à l'unanimité les comptes administratifs de la commune et du budget annexe boulangerie, exercice 2011, qui font apparaître :

- pour la commune : un excédent de : 110 692,85 €
- pour la boulangerie : un excédent de : 8 414,72 €

-2- OBJET : PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE ET DU BUDGET ANNEXE BOULANGERIE, EXERCICE 2011

Le maire, Lucien JEROME reprend la présidence et présente les comptes de gestion, exercice 2011 de la commune et du budget annexe boulangerie établis par le receveur municipal qui font apparaître :

- pour la commune : un excédent de : 110 692,85 €
- pour la boulangerie : un excédent de : 8 414,72 €

Considérant que les comptes-rendus du receveur municipal sont conformes aux écritures de l'ordonnateur, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, les comptes de gestion, exercice 2011, de la commune et du budget annexe boulangerie.

-3- OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS, EXERCICE 2011, COMMUNE

Le conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif, exercice 2011, de la commune, constate que celui-ci laisse apparaître les résultats suivants :

EN INVESTISSEMENT :

Résultat de l'exercice :	157 119,78 €
Résultat antérieur (001) :	- 147 646,00 €
RESULTATS CUMULES EN INVESTISSEMENT	9 473,78 €

EN FONCTIONNEMENT :

Résultat de l'exercice :	33 436,06 €
Résultat antérieur (002) :	67 783,01 €
RESULTATS CUMULES EN FONCTIONNEMENT	101 219,07 €

RESULTATS CUMULES

INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT : 110 692,85 €

RESTE A REALISER :

En dépenses	0,00 €
En recettes	0,00 €

ARTICLE 1068 Résultat de fonctionnement capitalisé 0,00 €

ARTICLE 002 Résultat de fonctionnement reporté : 101 219,07 € (RF)

ARTICLE 001 Résultat d'investissement reporté 9 473,78 € (RI)

TOTAL 110 692,85 €

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité l'affectation des résultats, pour la commune, exercice 2011.

-3-1- OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS, EXERCICE 2011 BOULANGERIE

Le conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif, exercice 2011 de la boulangerie, constate que celui-ci laisse apparaître les résultats suivants :

EN INVESTISSEMENT :

Résultat de l'exercice : -3 805,95 €

Résultat antérieur (001) : 4 713,83 €

RESULTATS CUMULES EN INVESTISSEMENT 907,88 €

EN EXPLOITATION :

Résultat de l'exercice : - 8 475,28 €

Résultat antérieur (002) : 15 982,12 €

RESULTATS CUMULES EN EXPLOITATION 7 506,84 €

RESULTATS CUMULES

INVESTISSEMENT ET EXPLOITATION : 8 414,72 €

RESTE A REALISER :

En dépenses 0,00 €

En recettes 0,00 €

ARTICLE 1068 Résultat de fonctionnement capitalisé 0,00 €

ARTICLE 002 Résultat de fonctionnement reporté : 7 506,84 € (RF)

ARTICLE 001 Résultat d'investissement reporté 07,88 € (RI)

TOTAL 8 414,72 €

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité l'affectation des résultats, pour la boulangerie, exercice 2011.

-4- OBJET : PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF, ANNEE 2012

Le maire, Lucien JEROME, présente avec Jean-Marie FLORECK, adjoint et président de la commission « finances », le projet de budget primitif, année 2012 pour le budget communal et le budget annexe boulangerie. Comme convenu depuis l'exercice 2009, cet exposé tient lieu de rapport à la « commission des finances » dont les membres font partie intégrante du conseil municipal.

-5- OBJET : VENTE D'UNE PARCELLE APPARTENANT A LA COMMUNE, A UN ADMINISTRÉ

Un administré propriétaire d'un terrain adjacent demande à la commune de lui céder une parcelle appartenant à la commune, cadastrée n° A958, d'une surface de 151m², située le long du mur du cimetière.

Il s'engage à prendre à sa charge tous frais inhérents à cette opération (frais de notaire et autres).

Il propose pour cette opération la somme maximum de 1500,00 € (mille cinq cents euros), soit 9,93 € le m².

Proposition acceptée à l'unanimité.

-6- OBJET : FOURNITURE ET POSE, EN INCRUSTATION, SUR LE HAUT DE LA FAÇADE DE LA MAIRIE, DE L'INSCRIPTION LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA D.E.T.R.

Pour compléter les travaux engagés sur la mairie et ses dépendances, il y a lieu d'installer, en incrustation, sur le haut de la façade, la devise de la France.

Le maire propose à l'assemblée :

- de solliciter de l'état, pour cet investissement, une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) de 25 à 55% du montant H.T. des travaux.

Le coût des travaux s'élève à 6 665,45 € H.T.

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.

Proposition acceptée à la majorité.

-7- OBJET : AFFOUAGES 2012

La commission « affouages » s'est réunie le mardi 24 janvier 2012.

Après avoir remis le nouveau règlement pour l'affouage 2012, elle a fixé le prix du stère à 6,00 € à partir du 1^{er} stère (5,00 € en 2010).

Le maire propose à l'assemblée :

- d'appliquer ce tarif de 6,00 €, à partir du 1^{er} stère.

Proposition acceptée à l'unanimité.

-C- OBJET : QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

C-1 Organisation des permanences pour les élections présidentielles des 22 avril et 06 mai prochains : (voir document annexé)

ELECTIONS PRESIDENTIELLES DES DIMANCHES 22 AVRIL ET 06 MAI 2012

COMPOSITION DU BUREAU ELECTORAL

Président :

- Lucien JEROME, maire

Suppléant :

- Noël BELLIER, 1er adjoint

Assesseurs :

- Jean-Claude BEYELER, 2^{ème} adjoint
- Jean-Marie FLORECK, 3^{ème} adjoint
- José ROSENDO

Suppléantes :

- Maryse GENEL
- Catherine RICHARD
- Maryvonne MARTEL

PERMANENCES DU BUREAU DE VOTE (se présenter 15 minutes avant l'horaire prévu)

de 07h45 à 10h30	-	Lucien	JEROME
	-	Noël	BELLIER
	-	Maryse	GENEL
	<u>Suppléances :</u>	-	Laurence DURDON
	-	Catherine	RICHARD
de 10h30 à 13h00	-	Lucien	JEROME
	-	J-Claude	BEYELER
	-	Luc	DUSSAUSOY
	<u>Suppléances :</u>	-	Dominique BENSARSA
	-	Jean-Marc	DEWOLFE
de 13h00 à 15h30	-	Lucien	JEROME
	-	Jean-Marie	FLORECK
	-	Patricia	CRAPART
	<u>Suppléances :</u>	-	Laurence DURDON
	-	José	ROSENDO
de 15h30 à 18h00	-	Lucien	JEROME
	-	Maryvonne	MARTEL
	-	Cyriaque	LOURDEZ
	<u>Suppléances :</u>	-	Patricia

- de 17h30 à 18h00
- Dominique BENSARSA
 - Lucien JEROME
 - Noël BELLIER
 - Patricia CRAPART

DEPOUILLEMENT (présence à 17h30)

- Lucien JEROME
- Jean-Marie FLORECK
- Noël BELLIER
- Patricia CRAPART
- Jean-Claude BEYELER
- José ROSENDO

Secrétariat (à partir de 17h30) : Laëtitia DA SILVA, Elodie SCHREIBER, secrétaires de mairie et Maryvonne MARTEL

- C-2 Le maire Lucien JEROME donne des informations sur le projet d'exploration et d'exploitation des gaz et huiles de schiste sur le territoire du Tardenois et plus spécifiquement sur le territoire de la commune.

CONSEIL MUNICIPAL du 27 mars 2012 (extraits).

OBJET : INFORMATIONS SUR LE BUDGET COMMUNAL

Monsieur Lucien JEROME, maire donne lecture d'informations générales relatives au budget communal et à des comparaisons de ratios communaux, départementaux et régionaux, pour l'exercice 2011.

SYNTHESE DES COMPTES 2011 (établie par la Trésorerie de Château-Thierry)

Voir documents annexes.

Les ratios de niveau

SITUATION FINANCIERE, exercice 2011

	Montant en € Commune et regroupement	Montant en € par habitant pour la catégorie démographique		
		Commune	Département	Région
<u>FONCTIONNEMENT</u>				
Total des produits de fonctionnement	342 170	471	665	684
Dont impôts locaux	192 056			
<u>INVESTISSEMENT</u>				
Total des ressources d'investissement	228 335	315	308	307
<u>RESULTAT D'ENSEMBLE</u>	190 556	262	200	151
<u>FONDS DE ROULEMENT</u>				
En fin d'exercice	110 693	152	338	370

-1- OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION, ANNEE 2012

Le conseil municipal,

- après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des quatre taxes directes locales, décide, à la **majorité** de retenir les taux suivants, pour l'année 2012.

TH	TAXE D'HABITATION	18,45%
TFB	TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES	10,14%
TFNB	TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES	21,93%
CFE	COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	20,31%

-2- OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF, ANNEE 2012, BOULANGERIE

Le conseil municipal,

- examine, poste par poste, le budget primitif, année 2012, de la **boulangerie**.

Celui-ci préparé par Monsieur le maire et présenté à la commission des finances laisse apparaître :

<u>SECTION EXPLOITATION</u> :	en recettes et dépenses	23 353,00 €
<u>SECTION INVESTISSEMENT</u> :	en recettes et dépenses :	8 767,00 €

Proposition acceptée à l'**unanimité**.

-3- OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF, ANNEE 2012, COMMUNE

Le conseil municipal,

- examine, poste par poste, le budget primitif, année 2012, de la **commune**.

Celui-ci préparé par Monsieur le maire et présenté à la commission des finances laisse apparaître :

<u>SECTION FONCTIONNEMENT</u> :	en recettes et dépenses :	471 000,00 €
<u>SECTION INVESTISSEMENT</u> :	en recettes et dépenses :	141 500,00 €

Proposition acceptée à l'**unanimité**.

BEUVARDES ET SON HISTOIRE (suite de l'épisode de décembre 2011)

Cette rubrique nous permet de retracer l'histoire de notre village à travers des écrits parus il y a quelques années.

Le premier, le deuxième, le troisième, le quatrième et ce cinquième récit ont été proposés par Madame Yolande DUBOIS.

Si vous-même avez de la documentation, des récits, des écrits ou tout autre sur l'histoire ou les histoires de Beuvardes, vous pouvez les faire parvenir à Monsieur Marc LEBEAU qui les soumettra au comité de lecture.

Extraits de : « HISTOIRE DE COINCY, FERRE, OULCHY et des Villages, Châteaux, Monastères, Hameaux environnants » dépôt légal 3^{ème} trimestre 1967, auteur : **Amand de Vertus**.

« ... BEUVARDES... »

Suite...

En 1673, **Philippe** de Liège, seigneur de la **Place**, avait épousé Renée du Vessier : ils eurent plusieurs enfants nés à Beuvarde : Françoise en 1675, **Saturnine**, Charlotte, Marie, née en 1680. Philippe de Liège perdit sa femme en 1713. Cette famille disparut ensuite de Beuvarde

On trouve aussi dans les registres de Beuvarde quelques actes sur les **familles** : de Bongard, en 1613, Noble homme Philippe de **Fiennes**, vers 1607. Madeleine de Mussan, inhumée dans l'église en présence de ses frères, en janvier 1686. Le Danois, seigneur de Ronchères et Jofreville, épousa Charlotte de Gaullier, en juin 1693.

Nicolas Clément de **Gaullier**, chevalier, dernier **seigneur** de Couvron, parut à l'**assemblée** de la noblesse pour l'élection des Etats Généraux. Il avait eu deux bâtards qui furent légitimés par son **mariage** avec Gemme Dujon le 24 novembre 1789. Nicolas-Clément de Gaullier mourut en 1810. **Louise-Antoinette** Fargeon, comtesse de Bucy, dame de Mont-Saint-Père, était **seigneur** de Beuvarde quand éclata la Révolution.

BEUVARDES DEPUIS 1789

La marche de la Révolution y fut à peu près le même que dans les autres villages. Un **nommé** Lallemand se fit surtout **remarquer** par sa **fureur** révolutionnaire dans la descente des cloches et la spoliation de l'église ; on dit qu'il périt misérablement. En 1814, Beuvarde fut traversée par les troupes ennemies ; mais il n'eut pas de grands désastres à enregistrer.

On dit que pour sauver son pays de l'incendie, une jeune fille de Beuvarde s'offrit en holocauste au général **ennemi** qui, surpris d'un si étrange dévouement, pardonna aux habitants qui, du reste étaient innocents.

Il existait alors à Beuvarde une **femme** assez jeune **encore**, cette **femme** avait un fils et se **nommait** Marie Ambroise de Monu. Réduite à la **dernière misère**, elle était obligée de faire des balais de bouleau qu'elle allait vendre pour soutenir son **existence** et celle de son enfant ; elle ne demandait pas, mais elle recevait l'aumône.

L'air de cette femme, sa démarche, tout annonçait chez elle qu'elle n'était pas née dans cet état de **misère**. Le soin qu'elle prenait de son enfant **empêchait** de le laisser **confondre** avec ces petits mendiants dont fourmillait Beuvarde alors. Le 3 mars 1814, Marie de Monu apprend que Napoléon est à Château-**Thierry** ; elle y court avec son fils, elle demande à être présentée à l'**Empereur**, et pourtant c'est à peine si elle ose paraître devant lui et lui **exposer** l'état où elle se trouve ; mais l'amour maternel lui donne du courage : « Sire, dit-elle, je suis la baronne de Wolbocq, voici tous nos titres, mais mon enfant et moi n'avons pas de pain ! » L'Empereur, touché de tant de misère, lui promet de s'occuper d'elle, et dès ce moment, l'enfant fut mis à la charge de l'Empire... »

A suivre...

Des informations vous sont fournies régulièrement, par messages dans vos boîtes à lettres. Elles vous permettent d'être prévenu de l'actualité du village en temps réel.

Votre maire,
L. JEROME

Information de dernière minute

L'Amicale des Pompiers de Beuvarde regrette de devoir annuler sa brocante qui devait se dérouler le 17 juin 2012.

Printemps des conteurs 2012

Beau succès pour Jacques Mougenot et son spectacle « L’Affaire Dussaert ». Salle comble, 145 personnes (photos ci-contre, prises juste avant la séance), applaudissements nourris. La médiathèque espère de nouveau honorer le festival du Printemps des conteurs l’an prochain.

Internet

La médiathèque possède 2 ordinateurs connectés à Internet, à la disposition du public aux heures d’ouverture. Ce service gratuit s’adresse à tous. Aucune inscription n’est nécessaire, par contre une autorisation parentale est exigée pour les mineurs). Si nécessaire, les bibliothécaires sont à disposition pour aide et conseils.

Ateliers du mercredi

La médiathèque envisage de proposer des ateliers récréatifs et de création pour les **enfants d’âge primaire, les mercredis après-midi**. Ils seront animés par Elodie Schreiber, secrétaire de mairie et bibliothécaire, dès que possible et pendant les vacances scolaires. Renseignements et inscriptions en mairie et à la médiathèque auprès d’Elodie ou de Marc Lebeau. Ces ateliers ne seront mis en place que lorsqu’il y aura au moins 3 inscrits.

Bibliobus et musibus

Leur passage en ce mois d’avril a permis de renouveler plus de 300 ouvrages (romans, documentaires, albums, jeunes et adultes) et presque la totalité du fonds de CD musique et DVD films. De nouvelles possibilités de choix donc...

Marc Lebeau, président de l’association « Des Livres pour tous »

Médiathèque gratuite, ouverte à tous, aux heures suivantes

Mardi	Mercredi	Vendredi *	Samedi
16h30-18h00	14h30-16h00	09h00-10h00	10h30-12h00

* Sauf les jours d’accueil de classes, 1 fois par mois

La vie à l'école

Janvier 2012

Les élèves des 2 classes maternelles ont écrit aux personnes âgées de plus de 80 ans pour leur présenter leurs vœux.

En échange, ils ont reçu lettres et friandises en remerciements.



29 mars 2012

Profitant d'un magnifique soleil, les élèves de maternelle, costumés en clowns, ont mis le cirque dans les rues du village.



Avril 2012

Les élèves de TPS/PS/MS ont fait les bricoleurs de Pâques. Avec du matériel, ils ont confectionné des poules et des poussins dans leur nid.

17 avril 2012

Les élèves de TPS/PS/MS et GS/CP sont allés au cinéma dans le cadre du Festival du cinéma Jeune public ». Ils ont regardé le film d'animation « Le Gruffalo ».



Les Marinettes



Une nouvelle association beuvardoise vient de se créer. Nous sommes donc ravis de vous présenter la troupe de majorettes *Les Marinettes*.

Une quinzaine d'enfants (filles et garçons) s'entraînent tous les mercredis, de 15h à 16h30, dans la salle communale de Beuvarde, sous les ordres de leur coach Marie.

Lors du premier cours, le 14 mars 2012, nous comptons 8 enfants et aujourd'hui nous doublons cet effectif ! C'est donc dans la joie et la bonne humeur que nos apprentis majorettes découvrent cette discipline accessible à partir de 5 ans.

Le but de cette association est l'animation et la démonstration de danses de majorettes dans notre village et à l'extérieur. Et c'est avec grand plaisir qu'à la fin du mois de juin nous présenterons nos premières danses lors des feux de la Saint Jean, en partenariat avec le Comité des Fêtes de Beuvarde.

Nous tenons également à remercier monsieur le Maire et son conseil municipal, le Tennis Club, le Comité des Fêtes et le CATM pour leurs dons financiers.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre !

Renseignements complémentaires au près de :

Mme TAILLEFER Marie 03.23.69.40.77 (présidente) ou
Mme DUPONT Aline 03.23.71.30.68 (secrétaire).

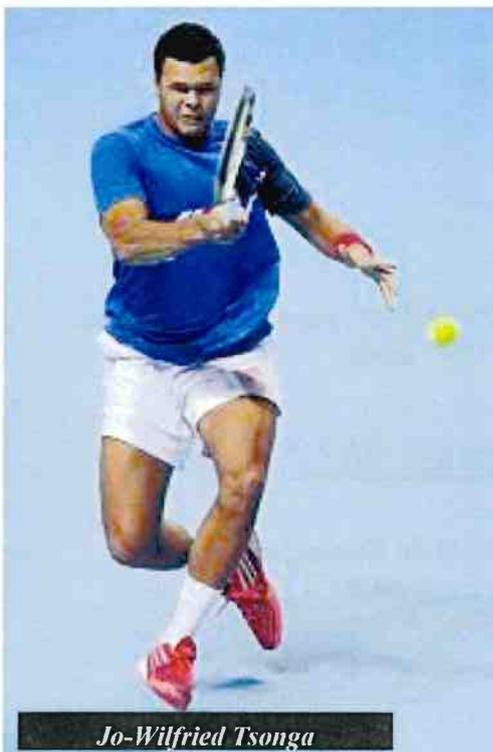
Aline Dupont



Concert de l'école de musique du Tardenois le 14 avril 2012 à la salle communale de Beuvarde



Devant une assistance attentive, les musiciens de l'Ecole de musique du Tardenois ont donné leur concert annuel. Ils ont été épaulés pour certains morceaux par leurs aînés de l'Union Musicale du Tardenois (U.M.T).



Tennis Club de Beuvardes Tarifs 2012

Joueurs de Beuvardes (à l'année) *

Adultes : **45 euros**
Jeunes, - de 18 ans, étudiants : **25 euros**

Joueurs extérieurs (à l'année) *

Adultes : **55 euros**
Jeunes, - de 18 ans, étudiants : **35 euros**

Tarifs « vacances scolaires » *

1 mois au choix

Adultes : **10 euros**
Jeunes, - de 18 ans, étudiants : **15 euros**

Tarif « plein été » *

4 mois de juin à septembre

Adultes : **30 euros**
Jeunes, - de 18 ans, étudiants : **20 euros**

* *Un chèque de caution de 15 euros sera demandé à l'inscription. Il sera restitué lors de la remise du badge et de la clef en bon état, au responsable du club.*

Renseignements et inscriptions : Jean-Claude Beyeler - 03 23 69 40 77 - 06 01 96 75 35

Club du 3^{ème} Âge

Sortie récréative

Le Club du 3^{ème} Âge vous invite à une journée récréative, publicitaire, gratuite et ouverte à tous, adhérents ou non adhérents au club :

mardi 22 mai 2012
à la ferme du Buisson à Brécý

- **09h00-09h15 : accueil des invités avec petit déjeuner offert**
- **09h30 : démonstration publicitaire**
- **12h30 : repas gratuit**
- **15h00 : tombola gratuite**

Danses pour ceux qui le souhaitent après la tombola.

Inscriptions : auprès de Mme Colette LEFEVRE:
au **03 23 71 22 24, avant le 15 mai 2012.**

Assemblée générale

Le Club du 3^{ème} Âge de Beuvardes s'est réuni pour son Assemblée générale, le **mercredi 28 mars 2012, à 17h00, dans la salle du Club.**

- **Rapport d'activités 2011**
- **Bilan financier 2011**
- **Perspectives pour l'année 2012**
- **Renouvellement du Bureau**

La cotisation pour les adhérents du Club pour l'année 2012 reste inchangée : **15 Euros.**

La Présidente : Colette Lefèvre

Carnet Beuvardois

Naissance

Alexis SOMBRET, né le 08/03/2012

Décès

Madame Vivianne LABARRE, née NOUSSAN, décédée le 21/03/2012, dans sa 57^{ème} année.
Monsieur Laurent JENNY, décédé le 23/04/2012, dans sa 57^{ème} année

Dates à retenir pour l'année 2012

- 13 mai :** Découverte des étangs de la Logette et de Boutache
Rendez-vous à 14h30, à la mairie de Beuvardes
- 10 juin :** Elections législatives, 1^{er} tour
Mairie de Beuvardes
- 17 juin :** Elections législatives, 2^{ème} tour
Mairie de Beuvardes
- 22 juin :** Apéro-contes
Rendez-vous à partir de 19h00, à la salle communale de Beuvardes
- 23 juin :** Feux de la Saint-Jean
Rendez-vous à partir de 19h00, au stade de Beuvardes
- 30 juin :** Kermesse des Ecoles
- 02 septembre :** Brocante organisée par le Comité des fêtes de Beuvardes
- 22-23-24**
Septembre Fête communale de Beuvardes



Regroupement scolaire

Beuvardes - Epieds - Le Charmel - Villeneuve-sur-Fère

3, rue de la Harleine

02130 Beuvardes

Tél : 03 23 82 80 70

Inscription scolaire pour la rentrée 2012-2013



Vendredi	11 mai	09h00 - 18h00
Lundi	14 mai	16h30 - 18h00
Mardi	15 mai	16h30 - 18h00
Mercredi	16 mai	09h00 - 17h00
Et sur rendez-vous		



Merci de vous munir du carnet de santé de votre enfant et d'un courrier du maire de votre commune m'autorisant à scolariser votre enfant.

Les enfants nés avant le 30 juin 2010 peuvent être inscrits dans la limite des places disponibles.